

## COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° 2020 - 48

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25**  
**Présents : 22**  
**Représentés : 01**  
**Votants : 23**  
**Date de la convocation : 4 mars 2020 | Date de l'affichage : 4 mars 2020**

L'an deux mil vingt, le douze mars, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LA GUERCHE DE BRETAGNE, sous la présidence de Monsieur Pierre DESPRÉS, Maire.

**Présents :** Pierre DESPRÉS, Maire – Elisabeth GUIHENEUX – Yvan MARSOLLIER - Annie BOUSSEAU – Noëlle BESNARD – Amand LETORT – Aymeric MASSIET du BIEST, adjoints – Pierre MOUEZY – Martine MIGOT - Loïc MARSOLLIER – Françoise GAULTIER - Thérèse SAUDRAIS – Martine LEGRAS - Eric MARTIN – Olivier DESPREZ – Antoine GEFFRAY - Marylène DOINEAU – Jean-Charles MOREAU – Pascal ODY - Katia BONNANT – Sandrine DYLIS – Mathieu VINCENT -

**Pouvoirs :** Jean-Michel ROUSSEAU pouvoir à Pierre DESPRÉS -

**Absents :** Brigitte GARDAN – Laurent QUICHON -

Mme Sandrine DYLIS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : URBANISME : Lancement d'une procédure de déclaration de projet pour l'extension d'un bâtiment industriel situé dans le Parc d'Activités Industriel de la Bougeoire sur la commune de La Guerche de Bretagne et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Guerche de Bretagne – (Nomenclature : 2.2) -**

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 à L.153-59, R.153-13 et R.153-15,
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Guerche de Bretagne approuvé en date du 13/12/2018,

**Considérant :**

- L'AXE 3 du PADD qui vise à « renforcer la dynamique économique et commerciale de la Guerche de Bretagne » et notamment l'objectif visant à « Pérenniser et assurer le développement des zones communautaires à vocation d'activités » dont fait partie le Parc d'Activités Industriel de La Bougeoire,

1/3

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

☎ 02 99 96 21 09 – Télécopie : 02 99 96 15 06

E-mail : [mairie@laquerchedebretagne.fr](mailto:mairie@laquerchedebretagne.fr)

## COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

- Le projet d'extension de l'activité industrielle de l'entreprise « Hexagone » au sein de la Zone Industrielle de La Bougeoire, couvert dans ce secteur par un zonage « UAi » et par un zonage « N » (zone naturelle), interdisant toute construction à vocation industrielle,
- L'étude d'incidence environnementale réalisée par SOCOTEC
- L'étude faune-flore et habitats naturels réalisée par SOCOTEC en date du 21/06/2019
- Le rapport de mesure « Mesurages des bruits dans l'environnement par les installations classées » réalisé par SOCOTEC en date du 09/07/2019
- L'enjeu d'intérêt général de permettre le maintien et le développement d'une entreprise à vocation économique sur le territoire communal et pourvoyeuse d'emplois ;
- La nécessité de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de La Guerche de Bretagne afin de prendre en considération ce projet dans le document d'urbanisme.

Monsieur Le Maire rappelle que conformément aux objectifs affichés dans son PADD, la commune souhaite maintenir les entreprises implantées sur son territoire communal et permettre leur développement. Le projet vise à l'extension d'un bâtiment industriel situé à l'intérieur du Parc d'Activités de La Bougeoire, identifié au SCOT du Pays de Vitré comme un Parc d'Activités Structurant.

Aussi, la municipalité a décidé d'engager une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour permettre l'extension de l'entreprise HEXAGONE implantée depuis 2004 sur la Zone Industrielle de la Bougeoire. Cette extension permettra de conforter la présence de l'entreprise sur le territoire communal et permettra à terme de pourvoir de nouveaux emplois sur la commune.

Conformément à l'article R.153-15 et suivants du code de l'urbanisme, la réalisation d'un tel projet peut faire l'objet d'une déclaration de projet. En effet, cette procédure peut être utilisée si le projet présente un intérêt général et que le PLU doit être adapté pour permettre ce projet.

Après enquête publique et au regard de l'intérêt général de ce projet, le Plan Local d'Urbanisme susvisé sera mis en compatibilité, afin de permettre le reclassement d'une parcelle naturelle en zone Urbaine à vocation industrielle (UAi) sur la Zone Industrielle de La Bougeoire.

### 1) Préparation du dossier comprenant :

- L'objet de l'opération,
- Les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général,
- Les modifications du Plan Local d'Urbanisme (mise en compatibilité),
- L'évaluation environnementale, le cas échéant, après examen au cas par cas par l'autorité environnementale.

2/3

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

☎ 02 99 96 21 09 – Télécopie : 02 99 96 15 06

E-mail : [mairie@laquerchedebretagne.fr](mailto:mairie@laquerchedebretagne.fr)

## COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

2) Examen conjoint de la déclaration de projet et des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en application de l'article L153-52 du Code de l'Urbanisme, lequel stipule que « La mise en compatibilité du plan fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 ».

3) Enquête publique :

Après l'examen conjoint précité, le dossier sera soumis à enquête publique, organisée selon les dispositions du Code de l'Environnement par le Maire de La Guerche de Bretagne (article L 153-55 de Code de l'Urbanisme).

Le dossier de mise en compatibilité du PLU avec déclaration de projet sera soumis à enquête publique, d'une durée d'un mois, organisée selon les modalités prévues au chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement, portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Guerche de Bretagne.

4) Approbation par le Conseil Municipal de La Guerche de Bretagne de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, DÉCIDE :**

- **D'ENGAGER la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation du projet exposé ci-avant,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches s'y rapportant, à prendre toutes les décisions administratives nécessaires à l'accomplissement de celle-ci,**
- **ACTE de la nécessité pour le Conseil Municipal de délibérer à nouveau à l'issue de cette procédure afin de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme.**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Une mention en sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Une copie de la délibération sera transmise aux organismes visés à l'article R.153-20 à R.153-21 du code de l'urbanisme.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit  
Pour extrait conforme – Pour le Maire – L'adjoint délégué,  
Elisabeth GUIHENEUX

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la réception en Préfecture le 26 MARS 2020  
Et de la publication ou notification le 27 MARS 2020



3/3

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE  
☎ 02 99 96 21 09 – Télécopie : 02 99 96 15 06  
E-mail : [mairie@laquerchedebretagne.fr](mailto:mairie@laquerchedebretagne.fr)